

Alliance Nationale

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS "L'ALLIANCE NATIONALE"

Vincit Concordia Fratrum

XX, No 8

Montréal, Aout 1914.

50 cts par an

Dr P. H. BEDARD,

Directeur de l'Alliance Nationale.



Officier d'Académie.

Les prix du billet de passage et du banquet sont si minimes que tout le monde peut se payer ce petit luxe.

L'agrément que nos mutualistes retireront de ce splendide voyage et le bon renom qu'ils procureront à leur association par leur affluence devraient, ce nous semble, les convaincre que pas un ne peut rester en arrière.

Rendons-nous donc en foule à l'appel de nos Officiers Généraux, sachons donner une idée de la vitalité et de la puissance de notre belle association et nous aiderons ainsi la cause qui nous est chère entre toutes, celle de la mutualité catholique et canadienne-française.

CONVENTION

Lettre circulaire du Secrétaire Général.

Montréal, 1er Août 1914.

Monsieur et cher Confrère,

Le Conseil Général se réunira, cette année, à Montréal, le 17 août, à la salle de l'Assistance Publique, no 340 rue Lagachetière Est, à neuf heures du matin.

FETE RELIGIEUSE.

La fête religieuse qui précédera la convention sera célébrée dans la jolie petite ville de Joliette, dimanche, le 16 août. Le programme de cette fête, à laquelle sont invités à prendre part tous les délégués et les membres de la Société, ainsi que leurs dames, sera le suivant :

DEPART DE MONTREAL.

Un train spécial partira de la gare du Canadien Nord, coin Sainte-Catherine et Moreau, à neuf heures précises du matin.

PRIX DU BILLET.

Le prix du billet, aller et retour, sera de \$1.20 pour les adultes, et de 60c pour les enfants. On pourra se procurer des billets au siège de la Société, no 395 Avenue Viger, en s'adressant à l'Inspecteur en chef, au Secrétaire général ou au Trésorier général. Des billets seront aussi en vente à la gare, le matin du départ.

ARRIVEE A JOLIETTE.

A l'arrivée du train à Joliette, les officiers, les délégués et les membres se formeront en procession pour se rendre à la cathédrale, où sera célébrée une messe solennelle, à 11 heures a.m.

Le sermon de circonstance sera prononcé par un prédicateur distingué du diocèse de Joliette.

Tous les bancs, à l'église, seront réservés spécialement ce jour-là pour les délégués de l'Alliance Nationale.

Les membres sont invités à porter leurs insignes pour cette circonstance.

BANQUET.

A une heure p.m., dans la salle du Séminaire de Joliette, un banquet sera donné sous la présidence du Président Général.

Les dames sont invitées à prendre part à ce banquet.

Le prix des billets sera de 75c.

Après le banquet, les excursionnistes auront le temps nécessaire pour visiter la ville de Joliette, le départ ne devant s'effectuer qu'à 5.30 heures p.m. — Arrivée à Montréal, vers 7 heures.

CONVENTION.

Le Conseil Général ouvrira ses séances à 9 heures du matin, dans la salle de l'Assistance Publique, lundi, le 17 août.

Après avoir été admis régulièrement à siéger (art. 54), les membres du Conseil Général recevront des cartes qui leur donneront accès à la salle des séances et qui serviront aussi à enregistrer les présences.

REPRESENTATION DES CERCLES.

Les cercles sont représentés au Conseil Général par les délégués qu'ils ont élus, aux termes des statuts de la Société. Mais, pour être admis à siéger au Conseil Général, tout délégué est tenu de justifier de ses titres (art. 54), et, à cet effet, il doit présenter une lettre de créance régulière au Secrétaire général, avant l'ouverture de la session.

Un exemplaire de la formule de lettre de créance a été adressé à tous les Secrétaires-archivistes des cercles, le 26 mai 1914. Chaque cercle devra remettre l'une de ces lettres dûment signée par ses Président et Secrétaire-archiviste, à chacun de ses délégués, lequel devra apposer sa signature, en marge de la lettre, à l'endroit indiqué pour cet objet, en présence des officiers qui la signeront.

L'article 55 des statuts dit que les cercles peuvent se faire représenter aux sessions du Conseil Général par des délégations moins nombreuses que celles auxquelles ils ont droit. Ils peuvent, dans ce cas, par délibération formelle, accorder plus d'un vote à un délégué, et alors, la lettre de créance doit l'attester, au troisième paragraphe.

Le même article, dans le paragraphe suivant, dit que les cercles peuvent être représentés par des substitués aux délégués qui remplissent le mandat de délégué, au cas de vacance. Il résulte de ces dispositions que, lorsqu'un cercle a été élu ou des délégués, et que le mandat de l'un

DERNIER APPEL.

sociétaires sont instamment priés de lire vivement la lettre circulaire que notre Secrétaire Général vient d'adresser aux cercles dans laquelle se trouvent tous les renseignements nécessaires relatifs à la grande célébration qui aura lieu le 16 août, ainsi qu'à l'ouverture de la session du Conseil Général, le lendemain.

Alliance Nationale, on ne l'ignore pas est des plus florissantes institutions du Canadien et comme telle il importe qu'elle se présente avec éclat à Joliette où elle va célébrer une grande fête religieuse et fraternelle qui marquera toujours le début de ses conventions bien-

ns ce but, l'Exécutif insiste pour que le grand nombre possible de sociétaires se rendent à l'excursion qui aura lieu dimanche, le 16 août.

ou de plusieurs de ses délégués devient vacant, aux termes de l'article 158 des statuts, soit par démission ou autre cause, il est représenté, de plein droit, par les substitués aux délégués qui ont préséance, aux termes de l'article 135B. Mais, dans tous les cas où une vacance se produit, c'est le premier substitut au délégué qui a préséance et qui a qualité pour siéger.

Lorsqu'il y a une vacance dans le mandat d'un délégué, ou d'un substitut, il faut en fournir la preuve au Comité des Lettres de Créance. Dans le cas de démission, il faut un écrit à cet effet, signé du démissionnaire.

En référant à la formule de lettre de créance, vous verrez au paragraphe 2 que le Président et le Secrétaire-archiviste doivent noter dans cette lettre les vacances qui se sont produites dans le mandat de délégués (et substitués aux délégués), et la cause de ces vacances, de manière à démontrer que le porteur de la lettre de créance est bien celui qui a préséance pour exercer le mandat de délégué.

Les cercles qui ne nous ont pas encore transmis le rapport d'élection de leurs délégués, sont priés de nous l'adresser par le retour du courrier, afin que nous puissions préparer nos listes.

HOTELS

Les délégués seront les bienvenus dans les hôtels suivants, aux conditions ci-après :

HOTEL PLACE VIGER (C.P.R.).
Plan américain : \$4.00, \$4.50, \$5.00 et \$5.50 par jour.
Plan européen : \$2.00, \$2.50, \$3.00, \$3.50

HOTEL QUEEN,
coin St-Jacques et Windsor.
Plan américain : \$3.00, \$4.50

HOTEL CORONA, rue Guy.
Plan européen : \$1.50 à \$4.00

HOTEL ST. LAWRENCE HALL,
124 Craig ouest.
Plan européen : \$1.00
Plan américain : \$2.50

HOTEL ST. JAMES,
540 Saint-Jacques.
Plan européen : \$1.00
Plan américain : \$2.00

HOTEL RIENDEAU,
Place Jacques-Cartier.
Plan américain : \$2.00

HOTEL GRAND UNION,
348 Notre-Dame ouest.
Plan américain : \$2.00 à \$3.00

HOTEL CARRE VIGER,
354 Craig Est.
Plan américain : \$2.00

HOTEL LE RELAIS,
coin Berri et Saint-Louis.
Plan américain : \$2.00

Le Bureau Exécutif n'a pas cru devoir faire d'arrangements spéciaux avec les compagnies de chemin de fer pour le transport des délégués. Les réductions offertes par les compagnies étaient si minimes que nous en sommes venus à la conclusion qu'il n'y avait pas compensation pour tout le trouble que ces conditions spéciales occasionnent aux délégués. Nous conseillons à ces derniers de prendre un billet de retour régulier, et, par ce moyen, les excursionnistes qui désirent passer quelques jours à Montréal pourront le faire à leur gré.

Prière de communiquer à chacun de vos délégués une copie de la présente, et, à votre cercle, les projets d'amendements aux statuts contenus dans le numéro de juillet de la revue, dont deux copies vous ont été adressées, recommandées, le 14 juillet 1914.

En attendant le plaisir de rencontrer les représentants de votre cercle, je vous prie d'agréer mes meilleurs salutations.

Le Secrétaire général,
G. MONET.

UN MONDE IDEAL.

Quand il m'arrive de fermer les yeux pour rêver un monde idéal, je ne vois pas un lac artificiel entouré de chalets factices, des allées où roulent d'innombrables calèches achetées d'hier et qui seront probablement revendues demain, toute une foule oisive et dorée au milieu d'un paysage ravissant, mais faux. Je vois la réalité au lieu de l'apparence, une véritable campagne arrosée par une véritable rivière, semée d'habitations rustiques et peuplée de familles laborieuses. L'art de l'homme, corrigeant les inégalités de la nature, y a trouvé l'union de l'utile et du beau. La rivière, contenue dans ses bords, roule en paix ses eaux transparentes, et féconde par des dérivations latérales les plaines qu'elle traverse, au lieu de les dévaster par ses inondations. Les prairies, tout aussi vertes que des pelouses, s'étendent à perte de vue, et, fertilisées par la culture la plus attentive, nourrissent d'innombrables animaux, moutons chargés de laine, chevaux à la course rapide, vaches aux mamelles gonflées de lait.

Les routes, non moins bien entretenues que des allées de parc, circulent au milieu des champs couverts de blé et des vignes couvertes de fruits; les chars qui portent la moisson ou la vendange se croisent facilement sous les sens.

Les maisons, tout aussi élégantes mais plus commodes que les chalets les mieux découpés, s'entourent aussi de fleurs et d'ombrages; mais ceux qui les habitent les ornent de leurs propres mains, et y goûtent en paix une aisance achetée par le labeur de chaque jour.

A peu de distance apparaît la ville qui, aussi bien pavée, aussi bien éclairée qu'une capitale, n'a que quelques milliers d'habitants, tous livrés à la pratique des arts, des sciences, des industries, et garantis par leur petit nombre et par leurs épargnes contre les dangers des grandes agglomérations.

Derrière des futaies séculaires s'élèvent çà et là quelques châteaux, séjour respecté des influences utiles, des capitaux accumulés, des loisirs

honorablement gagnés et honorablement dépensés. Partout la richesse, le travail, l'honnêteté, nulle part la corruption. Je lève le jeu; et pour achever de donner à l'homme toute la somme de bonheur dont il peut jouir sur cette terre, l'église, dominant cette terre à la fois active et paisible, rappelle à tous la pensée de Dieu et les console, par la perspective de l'infini, des maux inévitables de notre nature.

L. De LAVERGNE

ACCUSES DE RECEPTION

St-Camille, 10 mai 1914
L'ALLIANCE NATIONALE,
Montréal.

M. le Secrétaire,
Nous vous remercions bien cordialement l'envoi d'un chèque de \$1,001.10 à l'acquit d'un certificat de dotation de notre frère Henri Bilodeau.

Nous sommes très satisfaites de votre manière de procéder et nous vous prions d'accepter de nouveau nos plus sincères remerciements.

Julie BILODEAU. Alice BILODEAU

St-Marc, 6 mai, 1914
Monsieur le Secrétaire général,

Veuillez faire part à qui de droit de mes remerciements bien sincères pour la promptitude et la justice avec lesquelles on a réglé le certificat de dotation et la réclamation des bénéfices en maladie de mon fils Donatien.

Evidemment, je ne saurais trop recommander cette société qui porte si bien le beau titre qui l'honore et qu'elle sait honorer.

Bien à vous,

Napoléon PERRON

St-Michel de Bellechasse, 22 mai 1914
Monsieur Alfred St-Cyr,
Alliance Nationale,
Montréal.

Monsieur,
Par l'entremise de M. Albert Forgues, secrétaire-trésorier du cercle N.-D. de Lourdes, St-Michel, nous avons reçu un chèque de mille dollars à l'acquit d'un certificat de dotation émis en 1899, en faveur de François-Achilles Melchasse, de son vivant, notaire de St-Michel de Bellechasse.

Nous remercions sincèrement les officiers généraux et ceux du cercle N.-D. de Lourdes de l'Alliance Nationale du prompt règlement de notre réclamation.

Les héritiers de F. A. Mercier.

St-Augus, 8 juin 1914
Monsieur Georges Monet,
Secrétaire Général de l'Alliance Nationale,
Montréal.

Monsieur le Secrétaire Général,
J'accuse réception de votre chèque de \$1000 en règlement de la réclamation des enfants Edouard et feu Edouard Lemire. En ma qualité de tuteur des enfants mineurs et en mon nom, je vous en félicite et vous remercie de l'esprit de justice et de l'empressement par lesquels vous vous êtes distingués dans ce règlement.

Avec ma sincère reconnaissance, je demeure
Monsieur le Secrétaire Général,
Votre bien dévoué serviteur,
J. A. R. PLAMONDON, Ptre Curé
Tuteur des enfants d'Edouard Lemire

A TRAVERS LES CERCLES

CERCLE LAFAYETTE, no 381

Jeudi, le 18 juin, dans la salle Saint-Jean-Baptiste de Centerville, R.-I., le cercle Lafayette de l'Alliance Nationale, au cours d'une assemblée mémorable, augmentait son effectif de quinze nouveaux sociétaires.

Cette séance était présidée par M. Camille Joyal. Pas moins de cinquante membres étaient présents et les nouveaux initiés défendaient devant le Président qui leur fit prononcer solennellement l'engagement d'honneur.

Après les affaires de routine, à l'ordre du jour: "Suggestions pour le bien de l'Association". M. Nap. Brouillette de Pawtucket, zélé recruteur de l'Alliance fut invité à parler et il félicita notre cercle de son succès. M. Valiquette, ex-président du cercle Graton de Pawtucket, s'exprima dans le même sens. Adressèrent ensuite la parole: MM. C. Joyal, président, Albert Maynard, Sb. P. G., J.-A. Lemieux, Y. P., Pierre Provost, C. O. et Lionel Maynard, T.

Le président ajourna alors la séance et l'on eut une intéressante partie de whist dont le résultat fut comme suit: Prix d'honneur: Mlle Bernadette Coutu et M. Lionel Maynard; prix de consolation: dame Albert Maynard et Honorius Maynard.

Les sociétaires se réparèrent enchantés et l'on se promit d'assister à la prochaine réunion.

LES ORDRES RELIGIEUX.

Que l'on déploie la carte de l'ancienne France, ou celle de n'importe laquelle de ses provinces, on y rencontrera à chaque pas des noms d'abbayes, de chapitres, de couvents, de prieurés, d'ermitages, qui marquent l'emplacement d'au tant de colonies monastiques. Quelle est la ville qui n'ait été ou fondée, ou enrichie, ou protégée par quelque communauté? Quelle est l'église qui ne leur doive un patron, une relique, une pieuse et populaire tradition? S'il y a quelque part une forêt touffue, une onde pure, une cime majestueuse, on peut être sûr que la religion y a laissé son empreinte par la main du moine. Cette empreinte a été bien autrement universelle et durable dans les lois, dans les arts, dans les moeurs, dans notre ancienne société tout entière. Cette société, dans sa jeunesse, a été partout vivifiée, dirigée, consacrée par l'esprit monastique. Partout où l'on interrogera les monuments du passé, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe, en Espagne comme en Suède, en Ecosse comme en Sicile, partout se dressera la mémoire du moine et la trace mal effacée de ses travaux, de sa puissance, de ses bienfaits, depuis l'humble sillon qu'il a le premier tracé dans les terres de la Bretagne et de l'Irlande, jusqu'aux splendides éteintes de Marmoutier et de Cluny, de Melrose et de l'Escurial...

En prenant la défense des ordres religieux, on a semblé surtout demander grâce pour ces augustes institutions, au nom des services rendus par elles aux sciences, aux lettres, à l'agriculture; c'était vanter le superflu aux dépens de l'essentiel. Sans doute, il faut constater et admirer la mise en culture de tant de forêts et de tant de déserts, la transcription et la conservation de tant de monuments littéraires et historiques, et cette érudition monastique que rien

ne saurait remplacer; ce sont là de grands services rendus à l'humanité, et qui eussent suffi, si l'humanité était juste, pour couvrir les moines d'une éternelle égide. Mais ce qui est bien autrement digne d'admiration et de reconnaissance, c'est la lutte permanente de la liberté morale contre les servitudes de la chair; c'est l'effort constant de la volonté consacrée à la poursuite et à la conquête de la vertu chrétienne; c'est l'essor victorieux de l'âme dans ces régions suprêmes où elle retrouve sa vraie, son immortelle grandeur.

Reléguons donc au rang des fictions les plus méprisables cette affirmation si longtemps répétée par une naïve crédulité, qui fait des monastères, comme de la religion elle-même, un asile pour la mollesse et l'incapacité, pour la misanthropie et la pusillanimité, pour les tempéraments faibles et mélancoliques, pour les hommes hors d'état de servir la société dans le monde! Toute leur histoire prouve qu'il n'y eut jamais, dans aucune société ni à aucune époque, des hommes plus énergiques, plus pratiques que les moines du moyen-âge.

On y voit que ces rêveurs étaient avant tout des hommes dans toute l'étendue du mot, "viri"; des hommes de coeur et de volonté, chez qui la charité la plus tendre et la plus fervente humilité n'excluaient ni la persévérance, ni la décision, ni l'audace; ils savaient vouloir. Le cloître fut pendant toute la durée des âges chrétiens l'école permanente des grands caractères, c'est-à-dire de ce qui manque le plus à la civilisation moderne. Et c'est pourquoi il faut le répéter sans cesse: la gloire la plus éclatante et la plus durable de l'institution monastique, ce fut la trempe vigoureuse qu'elle sut donner aux âmes chrétiennes, la féconde et généreuse discipline qu'elle imposa à tant de milliers de coeurs héroïques.

(Les Moines d'Occident) de Montalembert.



Mr E. L'ITALIEN,
Trésorier du Cercle Trois Pistoles No 220.
Nommé inspecteur d'école pour le
Comté de Bonaventure.

SAVOIR TRAVAILLER

Août, avec ses belles journées, son air vif et léger, sa jeune verdure tendre, invite aux longues courses et aux promenades.

Quand le soleil entre gaiement au matin à travers les fenêtres entr'ouvertes, quel courage ne faut-il pas pour rester courbé sur ses livres au lieu de sortir, de humer à pleins poumons le bon air tout chargé de senteurs délicieuses et de s'enivrer de soleil, de parfums et de rêves.

Croyez-moi, jetez là plumes et paperasses, allez vous retremper au grand air, prenez votre part du réveil de la nature, vous ne perdrez pas votre temps, elle vous chuchotera à l'oreille par la voix de ses petits oiseaux qui gazouillent, de ses ruisseaux qui murmurent, de ses brises qui chantent dans les grands arbres une foule de choses que vous ignorez peut-être ou que vous avez oublié et qu'il est bon de savoir.

Pent-être, si nous vivions d'une vie plus naturelle, moins factice, moins surchauffée, moins fiévreuse, vivrions-nous plus sainement et tout s'en ressentirait, aussi bien notre politique que notre littérature.

Il est à remarquer d'ailleurs que beaucoup de grands esprits et de grands travailleurs ont eu ce souci de l'hygiène, comprenant fort bien qu'il ne peut y avoir équilibre dans un certain ordre de facultés s'il n'y a pas équilibre absolu de tout l'organisme.

Toutes les catastrophes morales et physiques que nous avons journallement à enregistrer et qui sont, hélas! si fréquentes à notre époque, viennent toujours de ce défaut d'équilibre, d'un excès, d'un surmenage quelconque.

Il s'ensuit qu'il faut savoir régler son travail. La fatigue est vraiment très rare, accidentelle et passagère, chez les hommes dont la pensée est très productive et féconde. Elle est au contraire extrêmement fréquente et quasiment à l'état chronique chez les vaincus de la vie, chez les hommes d'inaction dont le cerveau médite sans produire, ou bien encore chez quelques hommes de vrai talent qui ne travaillent qu'au seul gré de ce qu'on nomme l'inspiration, donnent des bouffées d'efforts pour ainsi dire, puis se reposent longuement. Les grosses doses de travail se trouveraient donc être, au demeurant, moins fatigantes que les petites et le repos qui est souvent un merveilleux remède, pourrait donc devenir absolument contraire à la bonne hygiène.

ENCYCLOPEDIE

—En Suisse, contrée des filatures et des tissages, le chiffre des femmes employées égale celui des hommes. En Allemagne, les ateliers et usines abritent plus d'un million d'ouvrières et on a calculé qu'en douze ans seulement le contingent féminin avait doublé. L'Angleterre emploie un nombre de femmes encore supérieur, et aux Etats-Unis les femmes atteignent le quart de la population industrielle.

—o—

—Le travail éloigne le démon, qui n'approche, comme un voleur, que pendant le sommeil de l'âme ou de l'esprit. Le travail adoucit la vie. Le travail est un devoir, et l'accomplissement de tout devoir apporte le bonheur. Le travail est le gardien de l'innocence; or, l'innocence conservée est le plus sûr garant d'une vie douce et paisible.

BANQUET

- DE -

L'ALLIANCE NATIONALE

SOUS LA PRESIDENCE DE

L. A. LAVALLEE

PRESIDENT GENERAL

DIMANCHE. LE 16 AOUT 1914, A 1 HEURE P. M.

- AU -

SEMINAIRE DE JOLIETTE

LES DAMES SONT ADMISES. PRIX DU BILLET: 75c.

COMMENT RETARDER LA VIEILLESSE

On se plaint de la vieillesse; mais, c'est encore, comme disait le bon Auber, le seul moyen que l'on ait trouvé pour vivre. Ce que l'on peut faire de mieux, c'est "de durer" (Goethe); mais prolonger, le plus tard possible, un état de jeunesse relative constitue encore un idéal supérieur.

Pour ne pas vieillir, gardons-nous d'entretenir, en nous la pensée d'un âge avancé et la crainte de la mort. La jeunesse est, bien souvent, un "état d'âme", comme la vieillesse. Clarke cite le cas d'une dame qui, s'imaginant être vieille à cinquante ans, se retira de toute manifestation active; bientôt, elle commença à marcher lentement, à trébucher, à se courber, enfin, à paraître très âgée. N'imitons pas cette fâcheuse auto-suggestion, ou, plutôt pratiquons-la en sens opposé: prolongeons nos illusions juvéniles en entretenant notre sociabilité, en nous rendant activement utiles et agréables à notre entourage; cherchons à bannir toute inquiétude et faiblesse. Celui qui se retire de la vie avec l'impression qu'il n'est plus bon à rien fait le premier pas vers le cimetière et assemble, comme le dit Carlyle, les planches de son cercueil. Le travail n'éloigne-t-il pas de nous mille intempéries, mille causes morbides? N'est-ce pas le plus puissant tonique de notre résistance vitale?

C'est un triste moment, pour la femme, lorsqu'elle passe au rang des vieilles dames. Pour conserver le plus longtemps possible les apparences d'une maturité juvénile et le charme expressif d'un physique point trop détérioré, il faut faire constamment appel à l'hygiène; un bon régime alimentaire, sobre et réglé, les bains tièdes et les frictions, la vie au grand air, la liberté constante du tube digestif, entretiennent l'agilité et la jeunesse du corps, tandis que l'excès des aliments et des boissons, la négligence des soins de la peau et de l'intestin, l'existence calfeutrée et sédentaire, entraînent une vieillesse prématurée. Quant aux

vertus morales qui conservent la jeunesse, ce sont, par ordre d'importance: la bonté, le courage, l'humeur égale, la générosité, la tolérance, l'activité. Rien ne vieillit comme la haine; rien ne ride comme l'envie; rien ne ravage comme l'inquiétude et l'absence d'espoir...

La sénilité précoce reconnaît des causes multiples, dont l'hérédité et les fautes contre l'hygiène nous représentent les principales.

LA VERITE AU SUJET DE LA BIERE.

On persiste chez nous, dans certains milieux, à conserver et à propager des illusions mensongères au sujet de la véritable valeur nutritive de la boisson, notamment de la bière et du vin.

Nous avons déjà dénoncé ce mensonge au moyen de témoignages de médecins et de savants chimistes.

Voici d'autres preuves que nous apporte la "Tempérance", livraison de juillet, au sujet du fameux "pain liquide" des brasseurs:

Traitant de la valeur alimentaire des boissons enivrantes, le Dr Liebig, dans ses "Lettres sur la chimie", disait: "Nous pouvons prouver avec une certitude mathématique que la quantité de farine qu'on peut mettre sur la pointe d'un couteau possède plus de valeur nutritive que cinq mesures de la meilleure bière de Bavière; qu'une personne consommant journellement cette quantité de bière a pris, au bout d'une année, et cela dans les cas les plus favorables, exactement la valeur des matières nutritives contenues dans un pain de cinq livres ou en trois livres de viande."

Avec non moins de vérité, le Dr Dewilde, de l'Université de Bruxelles, disait "qu'il était plus économique de se nourrir de grives que de bière et de vin."

Écoutez maintenant la voix autorisée du Dr Bienfait:

"L'eau-de-vie, le cognac, le rhum, aucune liqueur spiritueuse ne nourrit, me direz-vous;

mais en est-il de même de la bière et du vin? Ces boissons provenant du grain et du raisin doivent posséder une réelle valeur alimentaire. Nous n'hésitons aucunement à affirmer que c'est là encore une erreur. Le grain et le raisin sont nourrissants, oui; mais la bière et le vin ne le sont pas. En effet, ces matières subissent des changements, et précisément par ces opérations, les substances utiles ont disparu. Les substances qui restent sont celles-ci ont été partiellement transformées en alcool. La bière renferme au maximum 3 pour cent et le vin 1 pour cent de matières utilisables. Le pain, au contraire, en contient plus de 50 pour cent! La différence est énorme; aussi la bière, loin d'être du "pain liquide", trompe la faim sans l'assouvir, parce son volume considérable remplit simplement l'estomac. Notons en passant que bon nombre de maladies de l'estomac n'ont d'autre origine que l'usage immodéré de la bière et du vin.

Voilà la vérité. Ces témoignages sont plus désintéressés que ceux qui sont plus scientifiques que ceux que les brasseurs et leurs agents publient à tant la ligne dans leurs journaux, même les bons.

Ces annonces constituent des fraudes: elles tendent à exploiter la crédulité du public.

Il faudra pourtant que l'opinion publique prenne son jour force nos législateurs à défendre sérieusement ces sortes d'annonces mensongères et dangereuses pour la santé de ses victimes.

"LA VERITE"

CONNAISSEZ VOS ANCETRES

Chacun si modeste qu'il soit, lorsqu'il est issu de gens de bien, devrait avoir sa généalogie; chacun doit y prendre intérêt et transmettre à ses successeurs. La religion nous a habitués à la nature créent aux descendants l'obligation de garder un culte pour la mémoire de leurs ascendants, pour ceux dont ils s'honorent de porter le nom, dont ils continuent la race, auxquels ils tiennent comme les fruits aux branches, comme les branches aux racines.

ENCYCLOPEE

—Les Anglais ont de très bonne heure connu le succès commercial. En effet les enfants d'une école d'Helvenborough se sont constitués une société pour l'exploitation de quelques ruches. Leur petit capital est divisé en actions de 12 pence (12 sous) mais ce capital est appréciable puisqu'il rapporte parfois 150 pour cent et que les dividendes sont très régulièrement payés en argent comptant — ou en beau miel doré.

En Allemagne, l'assurance contre la maladie est obligatoire pour les travailleurs de deux sexes dont le salaire ne dépasse pas deux mille marks. En 1906, elle s'étendait à onze millions et demi de personnes et les cas de maladie se sont élevés à quatre millions sept cent quarante. Ils ont représenté, pour les caisses d'assurance, une dépense de 263 millions de marks, alors que les recettes en cotisations, subside et versements divers avaient été de 293 millions.

GRAND CONCOURS DE RECRUTEMENT

Du 1er juillet au 30 septembre 1914.

ARRETE DU BUREAU EXECUTIF.

Il est institué un concours de recrutement qui commencera le 1er juillet 1914 et se terminera le 30 septembre 1914.

Droits d'entrée.

Art. 1.—Les droits d'entrée durant ce concours sont ceux fixés par les statuts, art. 176. Le droit d'inscription à la caisse des malades (art. 177.) est supprimé.

Récompenses offertes par le Bureau Exécutif.

Art. 2.—(1) \$2.00 au propriétaire de chaque candidat définitivement admis durant ce concours.

Prix d'honneur.

(2) En outre des \$2.00 mentionnés au paragraphe 1 du présent article, les membres du sexe masculin auront droit aux récompenses suivantes:

- (a) A tout proposeur de 5 membres, un pendant de montre (fob), un loquet ou une épingle à cravate, (au choix du proposeur);
- (b) A tout proposeur de 10 membres, une paire de boutons de manchettes ou une chaîne de montre en or, (au choix du proposeur);
- (c) A tout proposeur de 15 membres, une montre en or aux armes de la Société.

Prix d'honneur spéciaux pour dames.

(3) En outre des \$2.00 mentionnés au paragraphe 1 du présent article, les dames auront droit aux récompenses suivantes:

- (a) A toute proposeuse de 5 membres, une épingle aux armes de la Société;
- (b) A toute proposeuse de 5 membres, une baguette ou un chapelet monté en or, (au choix de la proposeuse);
- (c) A toute proposeuse de 10 membres, un camée;
- (d) A toute proposeuse de 15 membres, une montre en or aux armes de la Société.

Prix de Cercle.

Art. 4.—(a) Une bannière en velours de soie, aux armes de la Société, sur laquelle le nom du cercle sera inscrit en lettres d'or, au cercle qui aura fait admettre le plus grand nombre de membres (au moins 50);

(b) Un drapeau en soie, aux armes de la Société, sur lequel le nom du cercle sera inscrit en lettres d'or, à tout cercle qui aura fait admettre 25 membres durant ce concours;

(c) Un collier de Président, à tout cercle qui aura fait admettre 15 membres durant ce concours.

Prix extraordinaire.

Art. 5.—En outre des prix mentionnés plus haut, une somme de \$50.00 sera tirée au sort entre les proposeurs des membres admis durant ce concours.

Ce tirage aura lieu au mois de janvier 1915 à une date fixée par le Bureau Exécutif.

Conditions diverses.

Art. 6.—Pour avoir droit aux prix mentionnés dans ce décret, il faudra que les membres admis durant ce concours aient acquitté deux mois de contributions avant le 1er janvier 1915.

Art. 7.—Les fondateurs de cercle ou de bureau de perception ne tombent pas sous l'effet

du présent arrêté, non plus que les membres agrégés par lettre de sortie.

Art. 8.—Les organisateurs ou recruteurs rémunérés par la Société ne pourront prendre part au concours. Les cercles et bureaux de perception qui bénéficieront de leur aide seront, par le fait, hors concours, ainsi que leurs membres, pour tous les membres qu'ils recruteront pendant la période qu'ils seront ainsi aidés. Les proposeurs de ces membres participeront cependant au tirage mentionné à l'article 5 du présent arrêté.

G. MONET,
Secrétaire Général.

DES APTITUDES DE LA PREMIERE JEUNESSE.

La jeunesse est un temps fort précieux: jamais la curiosité ni la docilité ne sont si grandes: les enfants veulent tout savoir; tous les objets leur sont nouveaux, et ils les regardent avec attention et admiration; ils font sans cesse des questions, ils veulent essayer de tout et imiter tout ce qu'ils voient faire: d'ailleurs, ils sont crédules et simples ils prennent les paroles pour ce qu'elles signifient, jusqu'à ce qu'ils aient appris à se défier, en éprouvant que l'on ment et que l'on trompe. Ils prennent telle impression que l'on veut, n'ayant encore ni expérience ni raisonnement qui y résiste: jamais la mémoire n'est plus facile ni plus sûre; et, selon qu'en cet âge on s'accoutume à penser à certaines choses plutôt qu'à d'autres, on s'y applique dans tout le reste de sa vie avec plus de facilité et de plaisir.

Il est évident que Dieu a donné toutes ces qualités aux enfants, afin qu'ils pussent apprendre ce qui leur doit servir dans le reste de la vie; et il est de la même providence de ne leur avoir pas donné ces qualités en vain, mais de leur avoir donné en même temps la capacité de retenir tout ce qui leur est nécessaire, et les moyens extérieurs de l'apprendre: c'est la faute de ceux qui nous ont instruits, et la nôtre ensuite, s'il nous manque quelqu'une de ces connaissances nécessaires: de là vient que l'ignorance de nos devoirs nous rend coupables.

FLEURY.

ENON A SAVOIR.

"Deux têtes valent mieux qu'une."

Si un plus grand nombre de patrons se souvenaient plus souvent de ce vieux dicton, les affaires prospéreraient beaucoup plus. Le patron qui tourne en ridicule toutes les suggestions de ses employés se prive non seulement d'une foule d'excellentes idées mais il détruit tout intérêt chez ceux qui sont à son service.

En agissant ainsi trop souvent, vous pouvez facilement finir par être cause de votre propre ruine. C'est ordinairement un bon signe de voir que les employés font des suggestions. Même lorsque ces suggestions ne sont pas praticables, elles témoignent toujours de la part de celui qui les fait une disposition à concentrer son énergie vers le bien-être de l'institution qu'il sert. Andrew Carnegie doit une bonne partie de sa fortune au fait qu'il a toujours su s'entourer, pendant toute sa vie indus-

trielle, d'hommes habiles et pleins d'enthousiasme, et il a toujours su encourager ces hommes à penser pour lui.

LA CONSTITUTION AMERICAINE.

Quand vint la minute de donner une forme à la Constitution fédérale du nouveau gouvernement des Etats-Unis, ce fut un Français qui servit d'oracle aux Américains. Montesquieu a écrit:

"Lorsque, dans la même personne ou dans le même corps de magistrature, la puissance législative est réunie à la puissance exécutive, il n'y a point de liberté parce que l'on peut craindre que le même Monarque ou le même Sénat ne fassent des lois tyranniques pour les exécuter tyranniquement."

Ce principe subsiste à l'heure actuelle comme la base même du gouvernement des Etats-Unis: ni le président, ni aucun de ses ministres ne font partie de la chambre ni du sénat. Si la majorité est en contradiction avec le président, son "veto" est annulé. Sans doute, par moments, dans des cas de gravité extrême, on a permis au chef de l'Etat d'agir directement, en abrégant les formalités constitutionnelles. Mais cette licence ne paraît point comme une concession au despotisme; il s'agit seulement qu'au cours d'une crise le représentant du peuple américain fasse triompher sans délai la volonté populaire.

Les seules modifications qui, depuis sa rédaction première, ont été apportées à la Constitution fédérale, sont des amendements marqués d'une sensibilité idéale, en faveur des ci-devant esclaves nègres dont on a fait des hommes affranchis gratifiés de tous les droits de citoyens.

On le conçoit, il eût été périlleux de soumettre à une direction centrale et unique des contrées aussi vastes et de natures aussi variées que le sont les Etats-Unis. Avec une grande sagesse, on a laissé à chaque Etat la liberté absolue de formuler sa constitution individuelle. Le développement rapide et paisible de l'Amérique, est en partie dû à cette élasticité des lois locales. On a réalisé le miracle d'un système nerveux qui, avec quarante-huit membres isolément actifs, forme un organisme unique.

MME B. VAN VORST.

NOMINATION DE NOTRE 21ème VICE-PRESIDENT GENERAL, M. CHS DUQUETTE, COMME PRESIDENT DE L'ASSOCIATION ST-JEAN-BAPTISTE DE MONTREAL.

Nous regrettons que l'espace ne nous permette pas de publier les nombreuses lettres de félicitations, ainsi que les témoignages d'estime et de confiance reçus des différents cercles de l'Alliance Nationale à l'occasion de la haute promotion dont notre 21ème Vice-Président général a été récemment l'objet dans l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Nous nous permettons, à cette occasion, de remercier les cercles qui ont bien voulu prouver à ce dévoué officier l'estime qu'ils lui portent et nous nous joignons à eux pour dire à Monsieur Duquette encore une fois, l'admiration que nous avons pour lui.

DEMANDE D'EMPLOI.

M. Thomas Savard, domicilié au no 242 de la rue Saint-Antoine, Montréal, accepterait une position comme ingénieur mécanicien, de deuxième classe.

FELICITATIONS.

Extrait des minutes du Bureau Exécutif.

Sur proposition du Notaire L.-O. Dauray, il est résolu:

"Que les membres du Bureau Exécutif de l'Alliance Nationale offrent leurs chaleureuses félicitations à leurs distingués collègues MM. Charles Duquette, 2ème Vice-Président Général et Inspecteur en chef, à l'occasion de sa récente nomination comme Président général de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, et au Docteur P. H. Bédard, Directeur, auquel l'Académie Française, de France, vient de décerner le titre d'Officier d'Académie. Les fonctions recherchées dont ces deux Officiers viennent d'être gratifiés, rejaillissent sur l'Alliance Nationale et les membres de cette dernière se considèrent grandement honorés de la distinction dont ces nouveaux dignitaires ont été l'objet."

Vrai extrait du Livre des Minutes du Bureau Exécutif de l'Alliance Nationale, assemblée du 7 juillet 1914.

G. MONET, Secrétaire Général.

CONDOLEANCES.

Les membres des cercles ci-après ont voté des condoléances aux personnes dont les noms suivent:

Cercle N.-D. de Hull, no 64, à M. F.-X. Lambert, à l'occasion de la mort de son fils; à la famille de M. Ferdinand Barette, à l'occasion de la mort de ce dernier; à M. Eugène Pichette, à l'occasion de la mort de son père.

Cercle Saint-Ubalde, no 201: A la famille de M. J. Achille Filteau, à l'occasion de la mort de ce dernier.

ACCUSES DE RECEPTION

Québec, le 7 juin 1914.

Au Cercle St-Sauveur et au Bureau Exécutif de l'Alliance Nationale.

Messieurs, J'accuse réception d'un chèque de \$1014.17

dont \$1000.00 pour certificat, \$9.29 balance de secours en maladie et \$4.88 pour remboursement de contribution, de feu M. Pierre Turcotte, mon neveu, lequel était porteur d'un certificat dans votre belle société.

Je vous remercie bien cordialement pour la promptitude avec laquelle vous avez effectué ce règlement et je vous félicite de la manière habile avec laquelle vous conduisez les affaires de cette belle et bonne société qui est une source de bienfaisance dans le malheur.

Votre bien obligée,

Melle MADELEINE PICHET.

Trois-Pistoles, Qué., 8 juillet 1914.

M. Alfred St-Cyr, Trésorier Général de l'Alliance Nationale, Montréal.

Monsieur et cher Confrère,

J'ai l'honneur de vous adresser une copie de la résolution suivante approuvée par notre cercle à sa réunion du 8 juin 1914.

Proposé par M. Omer Vézina, secondé par M. Gaud. Marais: "Que les membres du cercle Trois-Pistoles, no 220, ont été très satisfaits de la manière juste et équitable dont le Conseil Général a réglé la réclamation du certificat de confrère Chs Hamel, malgré l'erreur d'âge qui a été constatée."

La susdite résolution a été approuvée à l'unanimité.

Votre dévoué confrère,

JOS APRIL, Sec.-Arch.

Québec, 25 juin 1914.

M. G. Monet, S. G. Montréal.

Monsieur,

J'accuse réception, avec remerciement du chèque de \$46.74, que m'a transmis le secrétaire du Cercle Laval. Ce règlement prouve l'équité avec laquelle l'Alliance traite ses membres.

En vous réitérant mes remerciements,

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très obligé,

R. PATOINE, 250, rue Saint-Joseph.

CONSEIL GENERAL ETAT FINANCIER AU 30 JUIN 1914

Caisse de Dotation Recettes

Contributions, \$22 451.51 - Intérêts \$13,464.00... \$ 35,915.51
Balance au 31 mai 1914..... 1,950.00

Déboursés

Bénéficiaires de membres décédés..... \$ 12
Invalides, \$ Pension 70 ans \$850.00..... 850.00
Caisse gén. (5%) \$1,122.58 Divers, 256.15..... 1,378.73
Balance au 30 juin 1914..... 1,681.27

Caisse Centrale des Malades Recettes

Contributions \$8,392.56 Intérêts, etc. \$12,878.77... \$ 21,271.33
Balance au 31 mai 1914..... 520.00

Déboursés

Indemnités, \$6,191.83 Remboursements \$15.79... \$ 6,207.62
Caisse gén. (5%) \$419.63 Divers \$26.72..... 446.35
Balance au 30 juin 1914..... 5,761.27

Caisse d'Epargne des Cercles Recettes

Dépôts, \$ Intérêts, \$122.00..... \$ 122.00
Balance au 31 mai 1914..... 17,240.00

Déboursés

Cercles capital et intérêt..... \$ 2
Balance au 30 juin 1914..... 17,238.00

Caisse Générale Recettes

Caisses dotation et des malades (5%)..... \$ 1
Rétribution \$2,500.00 Div. \$104.80..... 2,604.80
Revue \$4.00 Fournitures, \$153.92..... 157.92
Intérêts \$45.21 Dépôt - RE prêts, \$82.25..... 127.46
Assurance officiers \$3.00..... 3.00
Fonds secours \$8.69 Frais audition \$10.00..... 18.69
Divers, \$54.89..... 54.89

Balance au 31 mai 1914..... \$ 49,000.00

Déboursés

Organisation, \$308.56 Propagande \$1,260.48... \$ 1,569.04
Fournitures, \$60.80 Revue, \$104.80..... 165.60
Lumière, \$ Post. e. c. \$15.32 Papeterie, \$65.70..... 141.82
Salaires officiers, \$46.66 Imp. Bureau, \$100.47..... 147.13
Divers (Bureau) \$96.43..... 96.43
Frais voy Off. \$222.43 Session C. G. \$20.00... \$ 242.43
Inspection \$25.21 Enquêtes, \$..... \$ 25.21
Ass. Gar. Off. Cl. & B P Remboursement, \$52.25..... 52.25
Divers \$213.96..... 213.96

Balance au 30 juin 1914..... \$ 47,431.00

Résumé

Caisse de dotation, surplus..... \$1,681.27
Caisse des malades..... 5,761.27
Caisse générale..... 47,431.00
Caisse d'épargne..... 17,238.00
Surplus de remise..... 2,071.27

Prélèvements des Fonds

Fabriques..... \$ 148.12
Municipalités scolaires..... 67.88
Municipalités..... 117.20
Prêts hypothécaires..... 50.50
Dépôt gouvernement, N. B..... 10.00
Banques Hochelaga, Provinciale, Nationale, d'Epargne, du Commerce..... 50.00
Immeuble..... 61.25

Attesté à Montréal, le 30 juin 1914
Certifié correct. O. BOURDON, ALF. ST CYR, Trés. GÉN. J. A. MIGNAULT, Auditeurs.

NECROLOGIE

No	NOM	ADMISSION			DECES			Médicin Examinateur
		Age	Cercle	Date	Date	Age	Cause	
1704	Geo. A. Dubé	45	St-Paul de G'Mère	8-11-03	\$700 25-12-13	57	Gystite tuberculeuse	J. O. Ricard
1705	Hector Bourret	18	St-Ours No 208	17-6-04	1000 27-5-14	55	Noyé	J. H. A. Larose
1706	Onésime Fortin	51	Victoriaville No 191	16-4-03	1000 30-4-14	65	Peri-splite Alvéo dent.	P. A. Brossard
1707	Célestin Tanguay	34	St-Pierre No 8	14-8-94	500 5-5-14	74	Tumeur Cancéreuse	P. Jeannotte
1708	Odilon Brunet	33	Delorimier No 112	28-11-03	1000 8-5-14	38	Pleurésie	L. A. Lacombe
1709	Aza. Chénier	37	Jacques-Cartier No 49	18-12-95	500 14-5-14	72	Accident	J. A. Beaudoin
1710	Eiz. Lessard	53	Laval No 21	27-3-07	1000 17-5-14	58	Dégéné. essence car. dioréale	J. Marcon
1711	Ls. Lefrançois	49	LaPérade No 347	7-12-98	1000 29-5-14	35	Myocardite	Adélaïd Caron
1712	Z. Lanouette	47	BP St-Liboire No 5	12-11-02	2000 6-6-14	56	Ulceres d'estomac	P. A. Marcotte
1713	H. Bachand	44	Sacré-Coeur No 6	11-12-01	500 8-6-14	47	Lupus	M. Chagnon
1714	T. Latourelle	34	Grandines No 185	28-9-02	3000 9-6-14	66	Astysolie	J. A. Lapierre
1715	Adélma Lefebvre	25	St-Hyacinthe No 67	1-7-11	500 12-6-14	28	Abcès du foie	R. Archambault
1716	JBe. Moreau	54	Laprairie No 46	27-2-96	1000 10-6-14	68	Hypertroph. du coeur	R. Ostiguy
1717	Omer Babeux	25	St-Charles No 10	13-12-99	1000 18-6-14	40	Cachexie	S. A. Longtin
1718	Frs. Béhisie	53	St-Pierre No 8	27-2-94	1000 19-6-14	65	Maladie de coeur	Wm Smith
1719	L. W. Goyette	25	d'Youville No 233	10-4-06	1000 20-6-14	36	Pièvre typhoide	J. B. Desautiers
1720	Clovis Lacroix	31	St-Jacques No 13	14-7-01	500 27-6-14	42	Pièvre typhoide	A. H. Martel
1721	S. Camiré	37	Picreville No 80	29-5-94	2000 2-7-14	56	Apoplexie cérébrale	A. LeBel
1722	Alp. Gendreau	37	St-Jacques No 13					P. E. Gélinas
1723	Frs. Traversy							P. Gasgrain
1724	J. C. A. S. Pépin							

No 263—Cl. ARTHABASKA. A.-A. Picher, S.A.; F. X. Lemieux, T. Réun. 3e ven., 7.30h. p.m., à l'hôtel de ville.

No 265—Cl. RIVIERE-à-PIERRE, Wilbrod Voyer, S. A. et T. Réun. 1er et dern. dim., 2hrs. p.m., salle publique du Conseil.

No 267—Cl. ROYAL, Montréal, J.-D. Marcotte, S.A., 1092 Henri-Julien; Alex. Drouin T., 1759 Cadieux, Réun. 4e ven., 8h. p.m., salle du cercle paroissial.

No 281—Cl. ST-PRIME, Co. Chicoutimi, Alf. Vézina, S.A. et T. Réun. dern. lun., à 8h., chez M. Alf. Vézina.

No 295—Cl. STE-AGATHE, Co. de Terrebonne, Rod. Dazé, M.D., S.A. et T. Réun. dern. dim. 8h., salle Forêt.

No 302—Cl. OKA, Adolphe Chéné S.A.; Art. Chéné, T. Réun. 3e dim., 1.30h. p.m., au collège.

No 309—Cl. ST-ALEXANDRE, Co. Iberville, Joseph Bergeron, S.A.; Germain Rattée, T. Réun. 3e dim., après la messe, à la salle publique.

No 311—Cl. VILLERAY, Montréal : J.-Bte. Huot, S.A. 31.8 St-Hubert; Jos. E. Roy, T., 2440 de Chateaubriand, Réun. 2e et 4e merc., à 8h. p. m., sa le DuBois, 2468 de Chateaubriand.

No 318—Cl. BRASSARD, Dalhousie, N.B. Stan. Blanchard, S.A.; Mathias Comeau, T. Réun. 3e dim., 4h. p.m., salle à Dalhousie.

No 320—Cl. DUQUETTE, Montréal, Hector Charette, S.A., 261 Boyer; R. Millette, T., 635 Berri, Réun. 1er et 3e juv., 8h. p.m., 149 Berri.

No 321—Cl. D'AMOUR, Edmundston, Co. Madawaska, N.B. René-U. Beaulieu, S.A.; Sév. Dupuis, T. Réun. 3e dim. 1.30h. p.m., salle Ed. Ouellet.

No 325—Cl. MOREAU, St-Marc, Co. Verchères, Cléop. O. Sénécal, S.A. et T. Réun. 1er dim., après la messe, salle publique.

No 327—Cl. ST-ARSENE, Montréal, Jos.-E. Laforest, S.A., 2061 Hld. St-Laurent; Art. Lavarede, T., 2802 St-Hubert, Réun. 1e, 3e merc., 8h., 551 Bélanger.

No 328—Cl. d'AGUILION, Outremont, W. Brodeur, S.A. et T., 650 Bloomfield, Réun. dern. merc., 8h., à l'école Ste-Madeleine, rue Bloomfield.

No 330—Cl. DUHAMEL, Rapide de l'Original, E. Charette, S.A. et T. Réun. 3e lun. 7.30h. p.m., chez M. E. Charette.

No 333—Cl. CHATEAUBRIAND, Montréal, Jos. T. Simoneau, S.A., 363, 8 Avenue, qrt. Rosemont; Jos. Beaulieu, T., 391, 3e Avenue, qrt. Rosemont, Réun. 2e et 4e ven., 8h. p.m., salle Miller, 1800 Masson.

No 338—Cl. LA FURUE, Co. Champlain, J.O. Arsenault, S.A.; Hld. Cantin, T. Réun. 2e dim., 11h. a.m., à l'hôtel de ville.

No 340—Cl. GIGUEFS, Jos. Houle, S.-A.; Henri Côté, T. Réun. dern. dim., 7.30h. p.m., salle Nunzio.

No 341—Cl. GUAY, Montréal, A. T. Gariépy, P. C. La Montagne, S.A., 921 Marquette; P. Monahan, T., 2632 Bordeaux, Réun. 1er et 3e ven., soubassement église et Jean-Berchmans.

No 342—Cl. N.-D. de GRACE, Montréal, Luc. Prud'homme, S.A., 352 Bld Décarie; G.-A. Décarie, T., 540 Bld Décarie, Réun. 1er, 3e merc., 8h. p.m., 538 Bld Décarie.

No 344—Cl. de LA VERENDRYE, St-Agathe, Man Ig. Lumesni, S.-A. et T.; Ch. Art. Desorcy, Md.-H. Réun. 3e dim., 8h. p.m., salle public e.

No 347—Cl. LA PERADE, Ste-Anne de la Pêrade, Z. Paquin, S.A. et T. Réun. 3e dim., 11.30h. a.m., salle Leboeur.

No 349—Cl. ST-SACREMENT, Lachine Locks, Ros. Thibert, S.A., 95, 3e Avenue; A. Montbriand, T., 36St-Catherine, Réun. 3e ven., 8h., salle paroissiale.

No 354—Cl. MORINVILLE, Alberta, Alex. Lavoie S.-A. et T. Réun. 2e ven. 8h. p.m., à la salle publique.

No 355—Cl. ST-ALBERT, Alberta, Narc. St-Jean, S.A.; Jos. Ouimet, T. Réun. 2e jeu. 8h. p.m., à l'hôtel de ville.

No 364—Cl. ST-PAUL des METIS, Alberta, J.-C. Thérien, S.A. et T. Réun. dern. dim., après grand-messe, à l'hôtel de ville.

No 366—Cl. CALGARY, Alberta, J.-L. Olivier, S.A. et T. 1022, l'ave. E. Réun. 3e lun., 8p. m., à la salle de l'église du Sacré-Coeur.

Droits d'entrée pour devenir membre de "L'Alliance Nationale"

Table with 2 columns: Description of fees (e.g., Pour certificats de participation de \$ 500, Droit d'inscription à la Caisse des Malades) and Amount in dollars.

Tarif des contributions mensuelles pour un Certificat de dotation

Table with 4 columns: Age (16-35), Contribution amounts for different terms (\$500, \$1000, \$2000, \$3000).

Tarif des contributions mensuelles pour un Certificat d'assurance au décès (vie entière)

Table with 4 columns: Age (16-35), Contribution amounts for different terms (\$500, \$1000, \$2000, \$3000).

MALADIE

Les contributions ci-dessous sont exigibles des membres qui se sont inscrits pour recevoir des bénéfices hebdomadaires en cas de maladie, d'après leur âge à l'inscription.

Table with 8 columns: Age, Taux (Rate) for different age groups.

Une légère cotisation mensuelle est imposée par les cercles pour couvrir leurs frais d'administration, tel que loyer, etc., et pour payer au Conseil Général .10c par membre par mois pour rétribution.

L'ALLIANCE NATIONALE

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS "L'ALLIANCE NATIONALE" A MONTRÉAL

57, Avenue Viger

OFFICIERS GENERAUX S. G. Mgr P. Bruchési, Président Honoraire S. G. Mgr. G. Gauthier, Aumônier

BUREAU EXECUTIF Ls-Arsène Lavallée C.R., Président Général F.-C. Laberge, arp. géomètre et ing. civil, 1er V.-Prés. G.

Chs Duquette, comptable 2nd V.-Prés. G. Georges Monet, comptable Secrétaire Général A. St-Cyr, courtier Trésorier Général Théo. Cyphot M.D., Médecin en Chef Eug.-H. Godin, avocat A. J. Lapierre, M.D., Directeur J. A. Bédard, M.D., Directeur J. D. Vian, architecte Directeur Jos. Contant, pharmacien Ancien Prés. Général

Département d'Organisation et d'Inspection Chs Duquette, Montréal, Inspecteur en Chef G.-H. Vaillancourt, Sherbrooke, Organisateur M. Manseau, Montréal, Organisateur J. E. Alfred Arnaud, Montréal, Organisateur J.-B. Arnault, Montréal, Organisateur J.-R.-O. Beliveau, Plessisville, Organisateur Nap. Brouillette, Plawtucket, R.I., Organisateur

PLACEMENTS A. ST-CYR, Trésorier Général Heures de Bureau : 11 1/2 A. M. à 12 1/2 P. M. Percepteur (Art. 198) M. JODOIN, 57, AVENUE VIGIER, MONTRÉAL

L'ALLIANCE NATIONALE

Société de Bienfaisance et d'Organisation Nationale. La plus prospère du Continents

CAPITAL ACCUMULE Caisse dotation (assurance-vie) au 30 juin 1914..... \$ 1,681,266 Caisse des malades, au 30 juin 1914..... 372,131 Caisse générale, au 31 déc. 1913..... 26,225 TOTAL \$ 2,079,622

Membres en règle au 1er Avril 1914 : 25,631

- Bénéfice que l'Alliance Nationale assure à ses membres par ses certificats de participation : 1.—Certificat d'assurance de \$500, \$1,000, \$2,000, \$3,000. 2.—Indemnité aux invalides. 3.—Pension aux vieillards. 4.—Certificat de participation acquise après 10 ans de cotisation. 5.—Bénéfices en maladie, \$5.00 par semaine pendant 26 semaines par année de calendrier.

FONDEE EN 1900

Banque Provinciale DU CANADA

7 et 9 Place d'Armes, Montréal. Président : M. H. Laporte, Gérant Général : M. Tancredi Blouin Capital autorisé, \$ 2,000,000 Capital payé et surplus au 31 Décembre 1913 \$ 1,637,873

Département d'épargne ordinaire (à \$ 60 Succursales dans les provinces de Québec d'Ontario et du Nouveau-Brunswick.

L'Alliance Nationale fait des dépôts à cette Institution.

Banque d'Hochelag MONTREAL

Capital autorisé : \$ 4,000,000 Capital payé : \$ 4,000,000 Fonds de réserve et surplus \$ 3,625,000 Total de l'actif au-delà de \$ 32,000,000

La Banque a vingt-sept bureaux dans la ville. Elle reçoit les dépôts d'épargne, qui peuvent être retirés à volonté et sur lesquels elle paie un intérêt au taux de 3% l'an, DEUX FOIS par année

St-Germain, Guérin & Raymond AVOCATS 30, RUE SAINT-JACQUES Imp. "La Patrie"

DU QUEBEC No 394—Cl. MARIE-THERÈSE, Warren, R. I. Mme Clara Patenaude, T. Réun. 3e jeu., 8h. p. m. sous-sol église St-Jacques. No 395—Cl. SEVIGNÉ, Rivière-Pierre, Mme Art. Dumais, S.A. Réun. 1er dim., 2.30h. p.m., à la salle de musique. No 402—Cl. ST-MONTEUR, St-Paul de Chester, J. Rna. Luger, M.D., S.A. et T. Réun. 3e dim., 1 h. p.m., à la salle J.-B. Leblanc.